



ATTESTATION DE CONFORMITÉ

POUR LA VENTE DE PHOTOS SCOLAIRES PAR INTERNET



La SAS **Image Libre Studio (SIREN n°482991486)**,
atteste remplir toutes les conditions de conformité à la
bonne réalisation de vente de photographies scolaires
par internet, via sa plate-forme **maclasse.photo**.

Obligations légales

- Conforme à la réglementation du Code monétaire DSP2.
- Conforme à la circulaire scolaire n°2003-091 du 5-6-2003
- Conforme à la réglementation RGPD
- Conforme aux attentes des associations de parents d'élèves, OCCE et DGESCO

1 - Réglementation du Code monétaire DSP2

Les sommes collectées pour le compte des utilisateurs restent obligatoirement et juridiquement la propriété des utilisateurs. Les sommes sont collectées sur un compte dit « séquestre », sans compensation possible ou de convention de fusion.

Notre autorisation numéro 95791 a été délivrée par l'autorité de contrôle **(ACPR) de la Banque de France**.

VÉRIFIER L'AUTORISATION D'IMAGE LIBRE STUDIO

[https://www.regafi.fr/spip.](https://www.regafi.fr/spip.php?page=results&type=simple&id_secteur=1&lang=fr&denomination=image+libre+studio)

[php?page=results&type=simple&id_](https://www.regafi.fr/spip.php?page=results&type=simple&id_secteur=1&lang=fr&denomination=image+libre+studio)

[secteur=1&lang=fr&denomination=image+libre+studio](https://www.regafi.fr/spip.php?page=results&type=simple&id_secteur=1&lang=fr&denomination=image+libre+studio)



Scannez le QRCode pour contrôler la conformité

2 - Conforme à la directive du Bulletin Officiel n°24 du 12 juin 2003 du Ministère de l'Éducation Nationale 

- Sur la plate-forme maclasse.photo, l'encaissement des

commandes des parents d'élèves est réalisé au nom de l'établissement via l'association de parents d'élèves, OCCE, quand l'établissement est un établissement public ou privé sous contrat avec l'Éducation nationale.

- Les bons de commande à destination des parents d'élèves sont au nom de l'association de parents d'élèves.
- Les photographes utilisateurs de maclasse.photo sont uniquement des photographes professionnels.



Scannez le QRCode pour consulter la circulaire ministérielle

3 - Réglementation RGPD

Maclasse.photo recueille uniquement les données nécessaires à l'utilisation des services, les données ne sont jamais vendues, louées ou échangées à des tiers. Tous les utilisateurs ont un droit de rectification des données. Toutes les données sont hébergées sur des serveurs hautement sécurisés en France. Chaque type d'utilisateur (établissement scolaire, parent d'élève, photographe) a un accès privé à son interface de gestion. La plate-forme maclasse.photo supprime définitivement sur ses serveurs les accès aux photographies, à l'issue de chaque année scolaire, au plus tard la troisième semaine d'août. Les fichiers haute définition sont supprimés dans l'année calendaire qui suit la mise en ligne de la prise de vues.



Scannez le QRCode pour lire notre politique de confidentialité

4 - IA et RGPD

Plate-forme sans IA pour rester conforme RGPD

À ce jour, les autorisations parentales de prise de vues de photographies scolaires, remplies par les parents d'élèves en début d'année, ne mentionnent pas encore l'usage de l'Intelligence Artificielle. Le règlement RGPD prévoit que, dans le cas de l'usage de l'Intelligence Artificielle, il est impératif que les personnes concernées (les élèves, les parents d'élèves ou les responsables légaux) soient informées en amont.

Source : CNIL – Recommandations IA et RGPD



<https://www.cnil.fr/fr/ia-et-rgpd-la-cnil-publie-ses-nouvelles-recommandations-pour-accompagner-une-innovation-responsable>

Bien que l'utilisation d'une IA puisse paraître pratique et efficace, il est crucial de considérer les risques inhérents à cette technologie, notamment lorsqu'elle concerne des données aussi sensibles que les images de mineurs (Une photo de portrait est une donnée personnelle, une donnée biométrique). Ces risques sont multiples :

- **Sécurité et confidentialité des données** : les données soumises à une IA peuvent être stockées sur des serveurs tiers. Cela soulève de sérieuses questions quant à la protection de la vie privée des enfants et à la conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

- **Utilisation non contrôlée des données** : les images d'enfants peuvent être utilisées, à l'insu de leurs parents, pour l'entraînement d'autres IA. Ces IA pourraient ensuite

être utilisées à des fins commerciales, de reconnaissance faciale ou de profilage, ce qui est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

- **Risques de biais et de discrimination** : les IA peuvent reproduire et amplifier des biais existants dans les données sur lesquelles elles ont été entraînées. Cela pourrait, par exemple, mener à des erreurs de reconnaissance ou de classification basées sur l'origine ethnique, le genre ou d'autres caractéristiques, créant ainsi des discriminations involontaires.

- **Manque de transparence et de recours** : le fonctionnement des IA est souvent une «boîte noire». Il est difficile de savoir comment une décision est prise par l'algorithme, ce qui rend tout recours, en cas d'erreur ou d'utilisation abusive, particulièrement complexe.

Au vu de ces risques, il nous semble plus prudent et respectueux des droits des mineurs d'opter pour des méthodes sans IA permettant un contrôle total des données personnelles.

En attendant que le législateur et le Ministère de l'Éducation nationale (DGESCO) se positionnent sur le sujet, maclasse.photo n'utilise aucune intelligence artificielle pour analyser, modifier ou exploiter les photos des élèves.

Les photographies des élèves ne sont pas soumises à des services d'intelligence artificielle externes, ce qui garantit qu'elles restent sous contrôle et qu'elles sont traitées conformément aux exigences de protection des données personnelles (RGPD).

Pour faire valoir ce que de droit ;

Bertrand Nénic, PDG



Respirez !
VOUS UTILISEZ
MACLASSE.PHOTO

1 école
= 1 arbre planté.

